

Consultation publique portant sur le projet d'arrêté modifiant le facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire de l'électricité relatif au diagnostic de performance énergétique

FNE Pays de la Loire s'associe pleinement à la position de FNE nationale contre le projet d'arrêté visant à abaisser le facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire de l'électricité de 2,3 à 1,9.

Au-delà de l'**absence de cohérence scientifique** de cette proposition, nous nous opposons à la baisse des ambitions en termes de sobriété énergétique qui, en plus de mettre à mal la réduction des consommations et la baisse des émissions de GES, aurait des conséquences très concrètes sur le quotidien et le pouvoir d'achat de nombreux ménages déjà précaires dans notre région.

POUR UNE POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ, JUSTE ET AMBITIEUSE

Cette modification du facteur de conversion aurait pour conséquence de sortir artificiellement plus de 800 000 logements des classes F et G et réduirait ainsi l'incitation réglementaire à les rénover. Elle concerne aussi les bâtiments neufs et réduirait inévitablement leurs performances énergétiques et donc l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique pour le secteur du bâtiment.

Les premiers touchés par cet arrêté seraient les ménages les plus fragiles économiquement et notamment les locataires de passoires énergétiques chauffées à l'électricité. Ces derniers subiraient alors encore des factures très élevées, tout en ayant été trompés par un DPE davantage rassurant. Cette mesure est donc socialement injuste en plus d'être en opposition avec nos objectifs de décarbonation.

ATTEINDRE NOS OBJECTIFS EN PAYS DE LA LOIRE

Dans notre région, on estime que près d'**un ménage sur trois (28,9%) est en vulnérabilité énergétique** dans son logement en 2024 quant ils étaient un sur six en 2021 (16,8%)¹, ce qui porte à plus de 500 000 les ménages concernés.

Il y a donc urgence à poursuivre les efforts en termes de rénovation énergétique, notamment dans les territoires les plus touchés (Mayenne et Sarthe) et ce en cohérence avec l'objectif fixé par le SRADDET² de viser « la rénovation énergétique performante d'au moins 1 million de logements à horizon 2050 » impliquant « une accélération du rythme des rénovations des logements les plus énergivores [...] indispensable au cours des prochaines années »

Plutôt qu'un nouveau recul social et environnemental, nous demandons une politique juste, ambitieuse et incitative qui s'appuie sur des rénovations performantes et sur un cadre réglementaire lisible et pérenne pour les entreprises du secteur et nos concitoyens.

¹ INSEE et DREAL Pays de la Loire, 2025

² SRADDET Pays de la Loire : Dessiner l'avenir des territoires